

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 21 octobre 2019, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

9, rue du Pivert

Demande déposée le 29 août 2019 par M. Denis Massicotte concernant le lot 4 462 108, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 9, rue du Pivert.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 8,05 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un maximum de 7 mètres.

Donné à Magog, le 3 octobre 2019.

Me Marie-Pierre Gauthier

Greffière adjointe